



F. N. E. C. S.

Fédération Nationale de l'Encadrement du Commerce et des Services

En 2010,

Le + syndical

le social ne se fera pas sans **NOUS**

Forte de son dynamisme, la **FNECS** représente 6 syndicats :

SNCNB – SNECS – SPAAC – SNCTAN – SNESF - SNPT

Et gère plus de 3000 adhérents.

Riche de la compétence de spécialistes et de juristes, la **FNECS** veille à l'application de 42 conventions collectives, négocie les accords d'entreprises et participe activement à la défense des droits individuels et collectifs.

Que peut m'apporter la FNECS ?

- ★ Une assistance juridique
- ★ Un accompagnement psychologique garantissant l'anonymat
- ★ Un conseil en formation professionnelle, bilans de compétences
- ★ Une expertise en prévoyance, mutuelle et fiscalité
- ★ Une information sur l'actualité sociale par des publications, revues et sites internet
- ★ Une assurance pour les militants
- ★ Des stages gratuits en droit du travail
- ★ Des actions de solidarité auprès des adhérents.

Adhérer c'est aussi pour :

- ★ Faire valoir ses droits
- ★ Etre accompagné et guidé dans le monde du travail
- ★ Avoir le choix et la liberté d'engagement
- ★ Pouvoir participer activement

**Optez pour un syndicalisme réaliste et à votre écoute.
La CFE/CGC 1^{er} syndicat de l'encadrement.**

▷ **66% de votre cotisation est déductible de vos impôts***

★ Sauf modification fiscale

9 rue de Rocroy - 75010 PARIS Tél : 01 53 26 99 90 – Fax 01 53 26 99 67
courriel : commerceservices@cfecgc.fr internet : www.fnecs-cfecgc.org

COTISATIONS 2010 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

▶ Cadres supérieurs	246 €	▶ Retraités cadres	108 €
▶ Cadres	188 €	▶ Retraités maîtrise	80 €
▶ Agents de maîtrise	128 €	▶ Demandeurs d'emplois	60 €
▶ Employés	90 €	▶ Adhésion jeunes (- de 27 ans)	60 €

Pour un nouvel adhérent, la cotisation annuelle est proratisée afin qu'elle vienne à échéance au 31 décembre et que la prochaine cotisation démarre en janvier.

PRELEVEMENT MENSUEL ou ADHESION NOUVELLE

Pour une adhésion entre :

Le 1^{er} janvier et le 14 juin : Cotisation complète

Le 15 juin et le 14 septembre : $\frac{\text{Montant Cotisation}}{12} \times 6$ ◀-----▶ Ex : $\frac{188}{12} \times 6 = 94.00$

Le 15 septembre et le 14 décembre : $\frac{\text{Montant Cotisation}}{12} \times 3$

Montant du prélèvement = $\frac{\text{Cotisation calculée}}{\text{Nombre de mois à payer}}$ = Prélevé le 15 de chaque mois

PRELEVEMENT TRIMESTRIEL ou ADHESION NOUVELLE

Pour une adhésion entre :

Le 1^{er} janvier et le 14 juin : Cotisation complète

Le 15 juin et le 14 septembre : $\frac{\text{Montant Cotisation}}{4} \times 2$ ◀-----▶ Ex : $\frac{188}{4} \times 2 = 94.00$

Le 15 septembre et le 14 décembre : $\frac{\text{Montant Cotisation}}{4} \times 1$

Montant du prélèvement = $\frac{\text{Cotisation calculée}}{\text{Nombre de trimestre à payer}}$ = Prélevé le 15 du dernier mois du trimestre

PAIEMENT PAR CHEQUE

Montant de la cotisation : ----- euros Possibilité de payer en 3 chèques (joindre les 3 chèques).

Votre adhésion vous donne droit à une déduction d'impôt de 66% du montant de la cotisation

	Cadres Sup	Cadres	Agents M.	Employés	Ret. cadres	Ret. maîtrises	Dem. emplois	Jeunes -27 ans
Montant cotisation	246	188	128	90	108	80	60	60
Montant après déduction des impôts	83	63	43	30	36	27	20	20

Joignez votre justificatif à votre déclaration d'impôts en mars 2011

Pour toutes les personnes optant pour le prélèvement, vous devez remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB.

Renvoyer le bulletin, le chèque à l'ordre de la FNECS ou l'autorisation de prélèvement à la :
FNECS 9 rue de Rocroy 75010 PARIS

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER

Code Ets	Code guichet	N° de compte	RIB

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

FNECS
9 rue de Rocroy
75010 PARIS

Date

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la commission informatique et libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR

515414

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

FNECS
9 rue de Rocroy
75010 PARIS

COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER

Code Ets	Code guichet	N° de compte	RIB

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Date

Signature :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).

COMPOSITION DE L'IMPRIME

Le format (L210mm ± 2mm, H102mm ± 2mm) a été choisi pour permettre l'envoi par le créancier à l'établissement domiciliaire sous enveloppe à fenêtre courante (220 x 100mm, adresse basse, format IML), sans pliage. Il doit être respecté.

L'imprimé est divisé en 7 zones, comme l'indique le dessin de l'annexe 2, qui reçoivent les cadres ou renseignements suivants :

1°) Zone A.

En haut et à gauche en caractères gras de 3mm au moins, le titre du document : **autorisation de prélèvement**. Ce titre peut figurer en réserve dans un bandeau ne couleur.

A l'extrême droite, un cadre dans lequel apparaît très visiblement, de préférence en caractères gras, le numéro national d'émetteur.

Dans la partie restante, le texte suivant :

"J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier".

Les seules variantes admises à ce texte consistent à remplacer le mot "créancier" par le mot "recouvreur" quand les prélèvements doivent être émis par un organisme tiers habilité à cet effet (cf. ci-dessous 3), ou à remplacer les mots "le créancier désigné ci-dessous" par son nom (exemple : "tous les prélèvements ordonnés par Dupond").

2°) Zone B.

Une case intitulée "**Nom, Prénoms et Adresse du débiteur**".

L'indication de tous ces renseignements est nécessaire pour éviter les risques d'erreurs en cas d'homonymie.

Trois ou quatre lignes horizontales de pointillés peuvent être ajoutées pour guider le souscripteur appelé à remplir cet imprimé à la main.

3°) Zone C.

Un cadre "**Nom et Adresse du Créancier**".

Quelquefois, ce cadre peut-être subdivisé pour faire apparaître d'abord le nom du recouvreur, ensuite, celui du créancier lorsque le soin d'effectuer les recouvrements est confié à un tiers (recouvreur...pour compte de...).

4°) Zone D.

Un cadre permettant l'inscription des coordonnées bancaires du débiteur intitulé : "**compte à débiter**".

Ce cadre est divisé en 4 sous-cases intitulées respectivement :

- code établissement, • code guichet,
- numéro de compte, • clé RIB,

qu'il est conseillé de subdiviser pour faire apparaître le nombre de chiffres ou de lettres attendus (respectivement 5, 5, 11 et 2).

La reproduction à cet emplacement des coordonnées bancaires ou postales du débiteur vise à permettre à l'Etablissement domiciliataire de signaler toute anomalie au créancier ou au recouvreur (par exemple, un tirage sur compte non autorisé) et à lui faciliter la mise à jour de son fichier informatique des émetteurs autorisés.

Cette zone est plus ou moins large selon la place que l'on veut réserver à la zone E.

5°) Zone E.

Un cadre intitulé "**Nom et Adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter**".

Cette zone est aménagée conformément aux prescriptions des PTT, relativement à l'envoi du courrier sous enveloppe à vitrail quand le créancier désire utiliser cette possibilité, et la zone empiète alors par rapport à l'axe médian de l'imprimé sur les zones D et F qui sont réduites d'autant.

L'hirondelle, éventuellement placée en bas et à gauche pour délimiter la partie basse de l'adresse, ne doit pas apparaître dans la fenêtre de l'enveloppe. En ses lieux et places, on peut utiliser pour délimiter le cadre adresse un tramé suffisamment fin pour qu'il ne cause aucun incident en cas de tri optique du courrier par les PTT.

Si le créancier ne souhaite pas user de cette possibilité, la zone E peut être légèrement réduite en hauteur au profit de l'étendue de la zone G. Trois ou quatre lignes horizontales de pointillés peuvent être ajoutées pour guider le souscripteur appelé à remplir l'imprimé à la main.

6°) Zone F.

La zone F est aménageable pour permettre au créancier d'y porter des renseignements particuliers :

- adresse du point de livraison pour les sociétés distribuant le gaz de pétrole, l'électricité...
- nom d'un co-contractant qui n'est pas le titulaire du compte à débiter (exemple : vente à crédit d'automobile avec carte grise au nom d'un tiers),
- références internes, etc.

Figurent indifféremment en zone F ou en zone G :

- le pavé demandant la fourniture d'un RIB (il est facultatif dans la mesure où cette exigence apparaît très clairement, soit sur la demande de prélèvement, soit sur le contrat),
- la date et la signature du titulaire du compte à débiter.